



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 13 JANVIER 2020**

SCB
GREFFIER

PD
MAIRE

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le **TREZIÈME** jour du mois de **JANVIER** de l'an **DEUX MILLE VINGT**, à l'heure et l'endroit habituels des sessions.

SONT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Paul Stuart, Frances Bonenfant, Guy Ouellet, Deborah Bishop et Joshua Richer.

ÉTAIT ABSENTE : *Hélène Hamel*

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Philippe Dutil.

Le directeur général, M. Jean-Charles Bellemare, est également présent, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il y a 5 personnes dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE (1.0)

Monsieur le Maire déclare l'ouverture de la séance. Il est 19 heures. Il souhaite la bienvenue à l'assistance et aux membres du conseil.

2.0

2020-01-9118

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

Le point 11.02 : Projet de mural est ajouté à l'ordre du jour, puis :

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit accepté avec l'ajout proposé.

ADOPTÉE

3.0

2020-01-9119

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX (3.0)

Adoption des procès-verbaux des séances du 2 décembre et du 9 décembre 2019 (3.0)

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Frances Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2019 ainsi que ceux des séances extraordinaires du 9 décembre 2019 soient acceptés tels que déposés.

ADOPTÉE

3.01

Affaires délibérantes des procès-verbaux (3.01)

Note :

Aucun sujet ou question n'est apporté au directeur général, M. Jean-Charles Bellemare, concernant les affaires délibérantes des séances précédentes du conseil.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 13 JANVIER 2020**

XB
GREFFIER

PJL
MAIRE

3.02 Transfert des « Points en suspens » à être traités à cette séance (3.02)

Note :

Aucun sujet n'est transféré des « Points en suspens » pour être placé à l'ordre du jour de cette séance.

4.0 RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX (4.0)

4.01 Rapport des délégations de pouvoir (4.01)

Le directeur général dépose aux membres du conseil les rapports des délégations de pouvoir du mois de décembre 2019 conformément à l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* et au *Règlement n° 2009-120* de la Ville, lesquels sont joints à la présente sous l'**Annexe A**. Les rapports se décrivent comme suit, à savoir :

Allen Desrosiers :	11 152,89 \$
Jean-Charles Bellemare	1 711,70 \$
Line Provencher	195,91 \$

4.02 Rapport des revenus et des dépenses (4.02)

Le directeur général dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période du 1^{er} novembre au 30 novembre 2019, lequel est joint à la présente sous l'**Annexe B**.

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (5.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au *Règlement n° 2019-02* de la municipalité, pour une période de quinze (15) minutes.

Wayne Haskell	Tax increase, ambulance services and industries
Barbara Heath	Budget 2020
Larry Lepitre	Pierce Street plowing and sidewalk, chimney cleaning.

6.0 GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE (6.0)

**6.01
2020-01-9120**

Comptes payés et à payer (6.01)

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Joshua Richer

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil accepte les listes des comptes payés et à payer, lesquelles sont jointes à la présente sous l'**Annexe D**. Le montant des dépenses est approprié aux postes budgétaires concernés.

Comptes payés en décembre 2019 :	179 141,89 \$
Comptes à payer en janvier 2020 :	228 952,59 \$

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 13 JANVIER 2020

SCB
GREFFIER
PLO
MAIRE

6.02

Dépôt de la liste des comptes débiteurs (6.02)

Note :

Le directeur général dépose au conseil la liste des retards impayés pour les taxes municipales, pour les années 2017 et précédentes, mise à jour en date du 31 décembre 2019, jointe à la présente en Annexe E.

6.03

2020-01-9121

Contrat de travail : Rachel Burnham Connolly (6.03)

CONSIDÉRANT QUE Mme Burnham-Connolly effectue, depuis son embauche, des tâches supplémentaires à sa description de tâches initiale ;

CONSIDÉRANT QUE ces tâches additionnelles requièrent des compétences spécifiques qui ne sont pas reconnues dans le contrat de travail initial ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Burnham Connolly effectue ces tâches, ainsi que celles qui lui étaient initialement attribuées, avec brio ;

CONSIDÉRANT QU'il serait juste et équitable de convenir d'un nouveau contrat de travail qui reflète les tâches et les compétences exigées pour l'emploi ;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Joshua Richer

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE les membres du conseil municipal acceptent les termes du nouveau contrat de travail à intervenir avec Mme Rachel Burnham Connolly ;

QUE les membres du conseil municipal acceptent que M. Jean-Charles Bellemare, directeur général et M. Philippe Dutil, maire, signent pour et au nom de la Ville de Stanstead, le nouveau contrat de travail.

ADOPTÉE

7.0

LÉGISLATION (7.0)

7.01

2020-01-9122

Règlement no 2019-08 intitulé « Règlement concernant l'imposition des taxes, la tarification de certains services, la fixation d'un taux d'intérêt sur les arrérages pour l'exercice financier 2020 » - Adoption

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance extraordinaire du 13 décembre 2019, un avis de motion a été donné par le conseiller *Paul Stuart* et qu'un projet de règlement n° 2019-08 intitulé « Règlement concernant l'imposition des taxes, la tarification de certains services, la fixation d'un taux d'intérêt sur les arrérages pour l'exercice financier 2020 » a été présenté et déposé pour adoption lors d'une séance ultérieure ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet d'établir la taxe foncière générale à taux varié et les taxes sectorielles, le nombre et les dates des versements, les suppléments de taxes, les taux d'intérêt applicables, la taxe d'égout, la taxe de vidange des fosses septiques, la taxe d'eau, la taxe pour la collecte des ordures ménagères, la taxe pour la collecte des matières recyclables ainsi que la taxe pour la collecte des matières organiques pour l'exercice 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE des copies dudit règlement sont mises à la disposition du public depuis le début de la présente séance ;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 13 JANVIER 2020

JOB

GREFFIER

P.O.

MAIRE

CONSIDÉRANT QUE les formalités prévues à la *Loi sur les cités et villes* ont été dûment respectées ;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil, après mention de l'objet et de la portée du règlement par le conseiller *Paul Stuart*, adopte le règlement n° 2019-08 intitulé « Règlement concernant l'imposition des taxes, la tarification de certains services, la fixation d'un taux d'intérêt sur les arrérages pour l'exercice financier 2020 » joint en **Annexe**.

ADOPTÉE

8.0

SÉCURITÉ PUBLIQUE (8.0)

8.01

2020-01-9123

Contribution annuelle à la Croix-Rouge canadienne (8.01)

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Joshua Richer
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil municipal acceptent de verser la somme de 477,70 \$ à titre de contribution annuelle à la Croix-Rouge canadienne pour l'année 2020.

ADOPTÉE

9.0

TRAVAUX PUBLICS (9.0)

Aucun point n'est abordé.

10.0

HYGIÈNE DU MILIEU (10.0)

10.01

2020-01-9124

Confirmation du montant accordé dans le cadre du programme PRIMEAU (10.01)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle ;

CONSIDÉRANT QUE le coût global de la demande d'aide présentée par la ville de Stanstead au programme PRIMEAU est de 6 545 212 \$;

CONSIDÉRANT QUE le village de Derby Line (VT) paiera près de 50% des coûts du projet ;

CONSIDÉRANT QUE le CMA du projet a été établi par le MAMH à 3 237 000 \$ avec une aide financière de 2 751 450 \$ au taux de 85 % ;

*Il est proposé par Deborah Bishop
Appuyé Joshua Richer
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE la municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle ;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 13 JANVIER 2020

JCB
GREFFIER

PQ
MAIRE

QUE la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU ainsi que tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU ;
QUE le conseil municipal a autorisé le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU dans la résolution 2019-09-9013 ;

QUE le conseil municipal confirme son acceptation du CMA qui sera recommandé à la ministre, comme étant établi à 3 237 000 \$ avec une aide financière de 2 751 450 \$ au taux d'aide de 85 %.

ADOPTÉE

11.0

LOISIRS ET CULTURE (11.0)

11.01

2020-01-9125

Comité de suivi de la politique « Municipalité amie des aînés » (11.01)

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté, au mois de novembre 2019, la politique « Municipalité amie des aînés » et son plan d'action ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead doit mettre sur pied un comité de suivi de la politique et de son plan d'action ;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé Deborah Bishop

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil municipal nomme les personnes suivantes au comité de suivi de la politique MADA :

- Hélène Hamel (représentante du conseil municipal de la Ville de Stanstead)
- Christine Cormier (représentante du CIUSS)
- Cynthia Oakley
- Lise Boivin
- Jeanne-D'Arc Clowery
- Lynn Wood

ADOPTÉE

11.02

2020-01-9126

Projet Mural (11.02)

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé Deborah Bishop

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE la Ville de Stanstead accorde un montant de 645 \$ pour le projet de murales à l'école Sunnyside et Jardins-de-Frontières, pris à même le budget de dons culturels – autres.

ADOPTÉE

12.0

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT (12.0)

12.01

Dépôt de la liste des permis émis – décembre 2019

Le directeur général dépose la liste des permis émis pour le mois de décembre 2019.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 13 JANVIER 2020**


GREFFIER


MAIRE

12.02
2020-01-9127

Renouvellement des membres du comité consultatif en urbanisme (12.02)

CONSIDÉRANT QUE les mandats à titre de membres résidents du comité consultatif d'urbanisme de Mesdames Sandra Harrisson, et Suzanne Roy ainsi que Monsieur Réal Deschênes, se terminent et qu'il y a lieu de renouveler leur mandat ou de nommer des remplaçants ;

CONSIDÉRANT QU'un appel de candidatures a été publié dans l'édition de décembre 2019 du bulletin municipal La Diligence ;

CONSIDÉRANT QUE parmi les candidatures reçues, les conseillers ont procédé par vote à la sélection des candidats lors de l'assemblée de travail du 7 janvier 2020 ;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Joshua Richer
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil nomme Messieurs Réal Deschênes et Brian Monty ainsi que Madame Suzanne Roy à titre de nouveaux membres du comité consultatif d'urbanisme. Les mandats sont effectifs à compter du 14 janvier 2020 et se termineront le 14 janvier 2022.

ADOPTÉE

13.0

CORRESPONDANCE MENSUELLE (13.0)

14.0

VARIA (14.0)

14.01
2020-01-9128

Appui à la FQM : Projet de loi no. 48 (14.01)

CONSIDÉRANT QUE le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi no.48, Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle ;

CONSIDÉRANT QUE le projet loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions ;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 13 JANVIER 2020**

JCB
GREFFIER
PQ
MAIRE

*Il est proposé par Joshua Richer
Appuyé Frances Bonenfant*

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE la Ville de Stanstead exprime son désaccord avec le projet de loi no.48 dans sa forme actuelle ;

DEMANDE au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole ;

DE transmettre copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale, au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, au ministre régional responsable de l'Estrie, M François Bonnardel et au député de la circonscription d'Orford, M Gilles Bélanger, ainsi qu'à la Fédération québécoises des municipalités.

ADOPTÉE

15.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (15.0)

Wayne Haskell	Abandoned house on Dufferin
Barbara Heath	MADA meeting

16.0

POINTS EN SUSPENS (16.0)

Aucun point n'est en suspens.

17.0

2020-01-9129

LEVÉE DE LA SÉANCE (17.0)

*Il est proposé par Deborah Bishop
Appuyé par Guy Ouellet*

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 20h15.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,





VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 13 JANVIER 2020**

JCB
GREFFIER

MAIRE


Philippe Dutil,
Maire


Jean-Charles Bellemare,
Directeur général, greffier et trésorier par intérim